



Rupture indivision

Par mat3766

Bonjour,

En cours de séparation, je souhaiterais laisser la maison que nous avons achetée en indivision avec mon ex-conjointe (nous sommes pacés). Ma question est : est-il possible et simple de renoncer à la soule même si j'ai effectué un apport lors de l'achat ?

Vous remerciant par avance pour votre réponse.

Par ESP

Bonjour

Sans avoir l'intégralité du dossier, c'est une question d'équilibrage des masses de partage et d'éventuelles compensations autres.

Cela est à voir avec le notaire qui va préparer l'acte.

Par janus2

Ma question est : est-il possible et simple de renoncer à la soule même si j'ai effectué un apport lors de l'achat ?

Bonjour,

Bah oui, cela s'appelle une donation.